

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Briançon le 11 novembre 2012

1 – ADHESIONS DES COMITES

Le président présente la situation : 72 comités adhérents, soit 3 de plus que l'an passé, pour une recette avoisinant 8 600 €, en forte augmentation par rapport aux 6 600€ de l'an passé. Merci à toutes et tous, un effort est encore attendu des retardataires.

2 – SECRETARIAT

Il s'agit d'un emploi à mi-temps rémunéré depuis le départ à 120 % du Smic.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de le rattacher à la convention collective de l'animation, de porter sa base à l'indice 300 augmenté de 2 points par année d'ancienneté.

Le président communique les montants correspondants, et indique que l'augmentation des charges de salaires qui s'en suivraient pour la Coordination est de 600 € par an. Il précise en outre que l'emploi tremplin vient d'être reconduit pour deux ans à partir d'avril 2013, grâce au conseil Régional de Franche Comté que nous remercions ici une fois de plus.

Après plusieurs mentions du sérieux, de la disponibilité et de la réactivité de la titulaire du poste, le passage de son indice de rémunération à l'indice 304 est voté à l'unanimité.

3 – INTERVENTION AU MINISTERE

Le président rappelle brièvement la genèse de cette initiative qui fait suite aux changements de majorité puis de gouvernement sans insister sur son contenu qui a été diffusé avant les 19èmes rencontres.

Il précise que l'entrevue s'est accompagnée de la remise de 19 dossiers préparés et transmis par les comités et de la transmission ultérieure de 4 dossiers supplémentaires. D'autres de nos comités agissent seuls ; il leur est demandé d'envoyer au moins un double à la CN.

Alors que nous étions plutôt en phase avec les déclarations d'intention qui ont fait suite à l'élection, nous sommes amenés à une radicalisation de notre position au vu de la poursuite des restructurations et du dispositif prévu pour les dépassements d'honoraires qui les banalise au lieu de les contrer fermement.

4 – DOCTEUR POUPARDIN

Le Dr POUPARDIN a été poursuivi puis condamné pour une pratique des prescriptions améliorant le taux de remboursements pour les patients classés en ALD.

Pour ses choix solidaires et humanistes au service des patients, il est condamné à environ 2 000 € de remboursement et 4 000 € d'amende.

Au-delà de la motion de solidarité transmise par le bureau, il est proposé une contribution financière de la CN par solidarité et pour le symbole.

De son côté le COSS 33 propose une prise en charge collective dans le cadre du syndicat de la médecine générale (SMG). Bernard Coadou et Michel Antony qui nous représentent au Congrès du SMG en décembre 2012 transmettront cette position.

La motion de solidarité et le principe d'une contribution de solidarité de la CN sont acceptés à l'unanimité.

5 - TEXTES RELATIFS AUX DEBATS ET TRAVAUX DU 10 NOVEMBRE

Suite aux séquences de formation et aux travaux d'hier, les textes relatifs :

- aux dépassements d'honoraires,
- aux maternités
- et au financement des hôpitaux publics

et présentés comme la position actuelle de la CN sur ces sujets, sont présentés à l'assemblée, puis discutés et amendés.

Votés à l'unanimité, ils seront accessibles sur le site dès rédaction.

6 – AGREMENT DE LA CN

Le président rappelle la procédure en cours. Les personnes chargés de ce dossier dénoncent l'insuffisance et la lenteur du retour des fiches administratives imposées par le ministère et qui doivent être renseignées par les comités nouvellement adhérents.

Plusieurs vice-présidents déplorent que les relances qu'ils ont effectuées soient restées sans réponse.

Vu l'urgence, une dernière démarche de relance sera réalisée dans la semaine suivant les rencontres pour parvenir à une présentation aussi exhaustive que possible de la CN, l'agrément pouvant ultérieurement être source de subventions selon cette présentation.

7 – CONTACTS, PARTICIPATIONS, REPRESENTATIONS

Le président mentionne plusieurs invitations ou rendez-vous importants auxquels nous n'avons pas été en mesure de répondre ou qui ont dû être différés, faute d'une disponibilité suffisante des membres du CA.

Certains soulignent la difficulté de cette tâche dans la mesure où elle nécessite de s'appuyer sur une connaissance aussi large que possible des positions de la CN et suggère la réalisation d'un document synthétique.

La démarche a déjà été entreprise mais n'a pas encore abouti vu sa lourdeur. Par contre notre programme, nos communiqués et nos motions d'AG sont tous accessibles sur le site, mais de manière désordonnée et surtout en fonction des dates de rencontres.

Il est décidé que l'ensemble de cette question fera l'objet d'un réexamen par le CA.

8 – NSED

La vice-présidente assure le lien entre la CN et cette structure de fédération et de coopération. Elle contribue grandement à son animation et en présente le compte-rendu d'activité.

Cette structure est d'autant plus consommatrice de temps et d'énergie que la CN en est l'initiateur et le principal support, ce que certains déplorent en reconnaissant :

- la qualité et la constance de l'engagement de notre vice-présidente dans les deux structures,
- l'impact de NSED sur les liens tissés par la CN et sur sa notoriété
- l'intérêt et la pertinence de ce qui a été fait dans ce cadre.

Un autre fonctionnement paraît difficilement envisageable sous peine d'éclatement, la CN étant une des rares sinon la seule organisation indépendante de toute appartenance politique ou syndicale.

L'aspect fédérateur et le retour en termes de communication et de notoriété sont ensuite mis en relief et certains souhaitent que les actions impulsées au niveau national soient généralisées dans les régions et les territoires. En l'état actuel des choses, rien ne l'interdit et cela a été fait dans certaine région (Aquitaine, Nantes...) mais la démarche, particulièrement lourde, se heurte aux limites du bénévolat. Ceux qui se sentent en situation de le faire peuvent prendre des initiatives.

A l'occasion d'évènements récents, certains ont constaté l'impossibilité ou la difficulté d'entrer en contact avec un interlocuteur habilité à réagir au titre de NSED, d'où une faible réactivité face aux sujets ou évènements d'actualité.

Cela s'explique par l'hétérogénéité de cette structure, sa constitution récente et les modes de fonctionnements habituels des organisations qui la constituent. Il faut cependant souligner que la vie de NSED est désormais assurée de façon constante par une vingtaine d'organisation –dont la CN – qui ont commencé à structurer et organiser leur démarche de travail et s'efforcent de l'améliorer chaque fois qu'un problème se pose.

En conclusion l'assemblée s'interroge sur la nécessité d'une structuration plus forte de la CN et d'une répartition élargie des responsabilités sur la base d'engagements personnels pouvant provenir aussi bien de membres du CA (déjà en grande partie saturés et surbookés) que de membres des comités.

Le CA examinera cette proposition qui rejoint celle présentée lors du point précédent.

9 - PROCHAINES RENCONTRES NATIONALES

La candidature du comité de NANTES, associé à celui de LUCON, a été retenue lors des précédentes rencontres. Les dates du 1^{er} et 2 juin 2013 sont validées ainsi que le thème central : l'accès aux soins à la ville et aux champs et la nécessaire proximité en tout lieu.

Les candidatures de MONTLUÇON (automne 2013) et de RUFFEC (printemps 2014) sont enregistrées pour les rencontres suivantes.

10 - COMPOSITION DU CA

Marie-Claude RIPERT a quitté le LIMOUSIN dont elle était représentante pour l'AQUITAINE qu'elle souhaite représenter. En l'absence d'opposition ou d'autre candidature sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour que la composition du CA reste conforme à nos statuts il sera demandé au représentant de la NORMANDIE Didier THEVENARD de confirmer ou non sa présence.

La candidature de Josiane ROYERE (ou de son suppléant - tous les deux d'Aubagne) au titre de la région PACA, est acceptée à l'unanimité.

Il faudra voir avec le Comité de Pertuis s'ils maintiennent leur présence au CA.

11 - Motion de soutien à Valréas

Monsieur Jacques PERTEK, membre du comité de VALREAS (avocat du Comité et du Collectif des futures mamans) fait état des poursuites pénales dont font l'objet plusieurs défenseurs de la maternité, suite aux mobilisations de défense de la maternité. Les peines dont ils sont menacés vont jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

L'assemblée s'insurge contre ces poursuites. Elle les considère d'autant plus injustes que les personnes poursuivies sont intervenues dans le cadre d'une nécessaire défense des intérêts de la population dont la transgression a été actée par une décision de justice (jugement du tribunal administratif de Nîmes en date du 12 mai 2010)

Elle décide d'adresser au comité de VALREAS et aux personnes poursuivies une motion de solidarité et de soutien et confie au bureau le soin de la rédiger : «À l'unanimité, l'AG de la CN condamne la répression menée contre les défenseurs de la maternité de Valréas et dénoncent un usage de la justice qui au lieu de s'en prendre à des militants ulcérés, devrait plutôt faire appliquer les décisions de justice en faveur de la réouverture de la nécessaire maternité de Valréas».

Après une nouvelle fois de chaleureux remerciements pour l'excellente qualité de l'accueil de nos ami(e)s de Briançon, le Président lève la séance à 12h.

Thouars et Lure - le 19/11/2012
Rolland VACHON aidé très partiellement par Michel ANTONY